SPÉCIMEN Nº 1

Formule 8

Avis de résiliation de la location par le locateur pour non-paiement du loyer

(Locations à usage d'habitation, à l'exception des locations relatives aux maisons mobiles et aux emplacements réservés aux maisons mobiles)

	reserves dan maisons me	, ones,
	Jean Dupont	
	Nom du locataire	
	3, rue Nulle part	
	Adresse de l'unité loca	tive
		S LÉGAL QUI POURRAIT OTRE UNITÉ LOCATIVE.
Votre location est résiliée le <u>1^{er} ma</u> (date à l	ui aquelle le loyer était exigible	20 <u>10</u> pour le motif suivant :
Vous devez un montant de 1000,	00 \$ à l'égard du loyer d	lu (des) mois de <u>avril et mai 2010</u> .
Vous devez quitter votre unité locative	<u> </u>	ur/année)
J. Durand	J. Durand	Le 6 mai 2010
Nom du locateur	Signature du locat	eur Date

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES LOCATAIRES

Si vous reconnaissez devoir le montant que le locateur vous demande, vous devez le lui payer avant la date à laquelle il vous ordonne de quitter votre unité locative. Si vous lui remettez le montant <u>total</u> indiqué au présent avis ainsi que tout autre montant qui est dû à la date du paiement, vous n'aurez pas à quitter votre unité sauf s'il vous ordonne par écrit de le faire.

Si vous ne reconnaissez pas devoir le montant indiqué au présent avis, vous devriez vous adresser à votre locateur. Si vous ne pouvez vous entendre avec lui, vous pouvez communiquer avec la Direction de la location à usage d'habitation au numéro de téléphone 945-2476 ou au numéro sans frais 1 800 782-8403 ou encore par courriel à rtb@gov.mb.ca, afin de contester l'avis.

Si vous ne payez pas le montant exigé et si vous ne quittez pas votre unité locative, votre locateur peut demander à la Direction de la location à usage d'habitation de donner un ordre de reprise de possession. La Direction peut vous ordonner de quitter votre unité et de payer au locateur le montant que vous lui devez, y compris le droit de dépôt qu'il verse lorsqu'il lui présente une demande.